

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD

OBJET

**Commission
Consultative des
Services Publics
Locaux : remplacement
d'une association locale
et de son représentant**

N° D_68_2025 (Direction Générale des Services)

L'an deux mil vingt cinq, le 23 juin à 19 heures 10, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 16 juin deux mil vingt cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme CAMACHO représentée par Mme CORNEILLAN, M. DOURET représenté par Mme MAIROT, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, Mme IN représentée par M. LEMOINE, M. MALONGA représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. JEGO.

Absente : Mme SAINTE ROSE

Secrétaire de séance : M. MONIER

~*~*~*~*~*~*~

**DATE
D'AFFICHAGE**

26 juin 2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

en exercice

35

présents

24

votants

34

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1413-1,
- Considérant que la commission consultative des services publics locaux de la ville de Montereau-Fault-Yonne est présidée de droit par Monsieur le Maire,
- Vu la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant élection des représentants du conseil municipal à la commission consultative des services publics locaux,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2021 portant sur le remplacement d'un représentant du conseil municipal à la commission consultative des services publics locaux,
- Vu la délibération du conseil municipal du 31 janvier 2022 portant sur le remplacement d'un représentant du conseil municipal à la commission consultative des services publics locaux,

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la nouvelle composition de la commission consultative des services publics locaux, en raison de l'absence de délégué local de la FCPE sur le territoire de la commune.

.../...

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 16 juin 2025.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ

- DE PRENDRE ACTE que la commission consultative des services publics locaux est ainsi composée :

Président : M. James CHÉRON

Président suppléant : M. Sofiane REGUIG

1) Membres de l'assemblée délibérante

Membres titulaires :

- M. Christophe ESPARRAGA
- Mme Mélanie MAIROT
- M. Ertan BELEK
- M. Giovanni MONIER
- M. Sébastien LOMBARD

Membres suppléants :

- Mme Kaoutar MEUNIER
- M. Gilles ASFAUX
- M. Cheikh FELLAH
- Mme Audrey SAINTE-ROSE
- M. Hervé DEYDIER

2) Représentants d'associations locales :

- Association Belle Feuille
- Les Amis du Conservatoire
- U.A.M.
- A.S.AM.
- Comité d'organisation de la foire
- Confluences ludiques

Pour extrait conforme,
Le Maire,



James Chéron

James CHÉRON